

Mais si vous avez déjà l'épreuve obligatoire (QCM) et voulez seulement ajouter l'épreuve facultative ORALE et/ou ECRITE, il n'y a pas de délai minimum à respecter.

Il faut cependant que votre attestation de l'épreuve obligatoire (QCM) ne soit pas trop proche de sa fin de validité (de 2 ans).

5) Quelles sont les compétences évaluées ?

Dans les épreuves obligatoires (QCM), la compréhension orale, la maîtrise des structures de la langue et la compréhension écrite.

Dans les épreuves complémentaires, l'expression orale et/ou l'expression écrite.

6) Peut-on s'inscrire à une seule des épreuves complémentaires ?

Il faut avoir passé obligatoirement les épreuves obligatoires pour se présenter aux épreuves complémentaires, et donc avoir déjà un code candidat.

Vous pouvez passer :

- uniquement les épreuves obligatoires ;
- les épreuves obligatoires et une seule épreuve complémentaire ;
- les épreuves obligatoires et les deux épreuves complémentaires.

Les épreuves complémentaires peuvent être passées à d'autres dates que celles des épreuves obligatoires, à condition qu'elles soient passées dans le délai de validité du test.

7) Toutes les questions sont-elles à choix multiple ?

Dans les épreuves obligatoires, la plupart des questions sont des questions à choix multiple (QCM). Certaines consistent à mettre en relation des informations (les appariements).

Les structures, dans la partie " maîtrise des structures de la langue ", sont toujours associées à des situations de communication et des contextes allant, selon les niveaux, de familiers à abstraits.

8) Comment les épreuves sont-elles évaluées ?

La correction des épreuves obligatoires est informatisée (avec scanneur dans le cas du TCF « Papier ») et ne fait donc pas appel à l'appréciation personnelle du correcteur. La correction est objective, fiable et rapide. La correction des épreuves complémentaires est assurée par une équipe d'enseignants habilités, formés par le CIEP. Une double correction est assurée pour chaque copie d'expression écrite et pour chaque enregistrement de l'épreuve d'expression orale. L'entretien est en effet enregistré au format mp3, pour être ensuite envoyé au CIEP.

9) Le test est-il informatisé ?

Notre centre de passation propose de faire passer le TCF sur ordinateur (à l'exception de l'épreuve d'expression orale qui garde la forme d'un entretien individuel avec un examinateur).

Cette passation sur ordinateur permet aux candidats, de recevoir une attestation provisoire de résultats à l'épreuve obligatoire (QCM) à l'issue du test.

10) Quelle est la validité des notes obtenues au test ?

La validité des notes est de deux ans, à partir de la date de passation du test.

Cette date de fin de validité est indiquée sur l'attestation remise au candidat.

La date de fin de validité des épreuves complémentaires, quelle que soit la date de leur passation, est identique à celle du test (épreuves obligatoires) auquel elles font suite.

11) Quand reçoit-on les résultats ?

Les résultats sont envoyés au centre de passation dans un délai de 20 jours ouvrés (hors week-ends et jours fériés) après réception des épreuves au CIEP.

En cas de TCF SO (sur Ordinateur) l'attestation définitive arrive généralement sous 15 jours.

12) Une personne handicapée peut-elle se présenter au TCF ?

Les personnes qui ont besoin de conditions particulières pour passer le test sont invitées à en informer le centre de passation dans un délai qui permette d'envisager les aménagements nécessaires. Les centres feront de leur mieux pour répondre aux besoins des candidats.

13) Doit-on présenter une pièce d'identité le jour du test ?

Il est demandé à chaque candidat de montrer une pièce d'identité au moment de signer la feuille de présence.

Pour les établissements d'enseignement supérieur, les candidats peuvent présenter leur carte d'étudiant.

14) Peut-on consulter des documents pendant le test ?

Aucun document, dictionnaire, grammaire ou autre, ne peut être consulté pendant le test. Tout le matériel sera fourni aux candidats.

15) Quelles sont les relations entre le TCF et le DELF/DALF ?

Ces deux outils d'évaluation reconnus par le ministère de l'Éducation nationale, ne doivent pas être confondus.

Le DELF et le DALF conduisent à des diplômes d'État. Ces diplômes comptabilisent aujourd'hui près de 300 000 inscriptions par an réparties dans 130 pays.

Le TCF est d'une nature bien différente. Il ne conduit pas à un diplôme, mais à une attestation de niveau. Il s'agit d'une validation simple et immédiate. Ce test fonctionne comme un cliché photographique des compétences linguistiques d'un individu à un moment donné de sa vie.

A ce titre, l'attestation TCF n'est valable que deux ans, alors que les diplômes du DELF et du DALF sont acquis pour la vie.

16) Comment se présentent exactement les épreuves du TCF ?

Le TCF est composé de trois épreuves obligatoires (QCM) et de deux épreuves complémentaires

QCM : Trois épreuves obligatoires		Deux épreuves complémentaires	
76 items 1 h 25 Ou 91 items "so" 1 h 35	Compréhension orale 29 items / 34 items « so » 25 minutes	1 h 12	Expression orale 12 minutes
	Maîtrise des structures de la langue 18 items / 23 items "so" 15 minutes / 20 min "so"		Expression écrite 60 minutes
	Compréhension écrite 29 items / 34 items "so" 45 minutes / 50 min "so"		

A - Les trois épreuves obligatoires (76 items pour le TCF papier et 91 items pour le TCF SO)

* Dans le cadre d'une passation sur ordinateur, le QCM est composé de 91 items. Les 15 items supplémentaires par rapport à la version papier n'entrent pas dans le calcul du score final. Ils permettent au CIEP de conduire des analyses sur la validité des items. Le temps de passation de cette épreuve sur ordinateur est sensiblement la même qu'au format papier (une dizaine de minutes supplémentaires).

Elles se présentent sous la forme d'un questionnaire à choix multiple.

Parmi les quatre choix proposés pour chaque item, une seule réponse est correcte. Les items sont présentés dans un ordre de difficulté progressive allant du niveau A1 au niveau C2 du Cadre européen commun de référence.

① Compréhension orale (29 items pour le TCF papier / 34 items pour le TCF SO - 25 minutes)

Les items permettent d'évaluer vos capacités à comprendre le français parlé, en particulier :

- des mots et des expressions courantes dans des situations de communication quotidiennes (dialogues, interviews, entretiens, discussions au téléphone, etc.) ;
- l'essentiel de messages et d'annonces publiques ;
- des informations portant sur des personnes, des faits ou des événements dans des émissions de radio ou de télévision ayant trait à l'actualité ou sur des sujets personnels, professionnels ou éducationnels ;
- des exposés traitant de sujets concrets ou abstraits ;
- tout genre de discours prononcé à un débit standard.

Les enregistrements sont représentatifs de communications orales telles qu'on peut les entendre en France ou dans les pays francophones, en particulier lorsqu'il s'agit d'extraits d'émission de Radio France Internationale (RFI).

② Maîtrise des structures de la langue : grammaire et lexique (18 items pour le TCF papier en 15 minutes / 23 items pour le TCF SO en 20 minutes)

- Les items évaluent la capacité à identifier et choisir les formulations correctes dans des structures syntaxiques et lexicales.
- Les questions sont toujours associées à des situations de communication et à des contextes français ou francophones.

③ Compréhension écrite (29 items pour le TCF Papier en 45 minutes / 34 items pour le TCF SO en 50 minutes)

Les items testent vos capacités à comprendre :

- des noms familiers, des mots et des phrases très simples utilisés dans des situations de communication (messages et lettres amicales ou administratives) ;
- des informations contenues dans des documents courants (petites annonces, prospectus, menus et horaires, etc.) ;
- des informations portant sur des personnes, des faits ou des événements (lettres personnelles) ;
- des textes en langue courante relatifs à la vie quotidienne ou au travail ;
- des articles et des comptes rendus dans lesquels les auteurs prennent position sur des sujets concrets ou abstraits ;
- des textes factuels ou littéraires longs et complexes, des articles spécialisés ;
- des textes abstraits ou complexes extraits d'ouvrages, d'articles spécialisés, d'œuvres littéraires.

Les documents sont représentatifs de ce que l'on peut lire en France ou dans des pays francophones.

N.B. : Conseils et recommandations pour la passation de l'épreuve obligatoire QCM

- arriver 15 à 30 minutes avant l'heure du début du test ;
- n'oubliez pas votre pièce d'identité (et un stylo noir en cas de TCF « papier ») ;
- écoutez attentivement les consignes du surveillant ;
- écoutez bien les documents sonores et les questions car vous les entendrez une seule fois
- lisez bien les consignes ;
- lisez attentivement les questions et utilisez le temps à votre disposition pour réfléchir à vos réponses, ne répondez pas au hasard ;
- si vous hésitez trop longtemps, passez à la question suivante ;
- pour le TCF « papier » : répondez directement sur la feuille de réponses, n'écrivez rien sur le livret.

B – Epreuve complémentaire d’Expression orale (entretien de 12 minutes maximum)

La passation de l'épreuve d'expression orale se fait individuellement sous la forme d'un entretien en face à face avec un examinateur / une examinatrice.

- Cette épreuve comporte 3 tâches dont une avec un temps de préparation.
- Ces 3 tâches évaluent le candidat sur les six niveaux de l'échelle du *Cadre européen commun de référence* (du niveau A1 au niveau C2).
- L'entretien est enregistré, évalué une première fois par l'examinateur, puis transmis au CIEP pour une seconde évaluation. Chaque production fait donc l'objet d'une double correction systématique.

Description des tâches :

- **Tâche 1** – Entretien dirigé sans préparation.
Durée de l'échange : 2 minutes
Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à échanger avec une personne qu'il ne connaît pas (l'examinateur).
- **Tâche 2** – Exercice en interaction avec préparation.
Durée : 5 minutes 30 (dont 2 minutes de préparation durant lesquelles le candidat est autorisé à prendre de courtes notes)
Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à obtenir des informations dans une situation de la vie quotidienne courante. Les statuts de l'interlocuteur et du candidat sont précisés dans la consigne.
- **Tâche 3** – Expression d'un point de vue sans préparation.
Durée de l'échange : 4 minutes 30
Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à parler de manière spontanée, continue et convaincante en répondant à une question choisie par l'examinateur.

Le candidat est évalué sur sa capacité à :

- parler de lui, de son environnement, familial et professionnel ;
- poser des questions adaptées à la situation de communication proposée ;
- donner son opinion et expliquer les avantages et inconvénients d'un projet, exprimer son accord et son désaccord ;
- présenter une argumentation claire et structurée dans un style approprié au contexte ;
- présenter de façon détaillée et structurée des sujets complexes, les développer et conclure.

B – Epreuve complémentaire d’Expression écrite (60 minutes)

Cette épreuve comprend trois tâches se présentant dans un ordre de difficulté croissant.

Description des tâches :

- **Tâche 1** : rédaction d'un message pour décrire, raconter et/ou expliquer, adressé à un ou plusieurs destinataires, dont le statut a été précisé dans la consigne.
Nombre de mots attendu : minimum 60 mots/maximum 120 mots.
- **Tâche 2** : Rédaction d'un article, d'un courrier, d'une note,... à l'intention de plusieurs destinataires pour faire un compte rendu d'expérience ou un récit. Comptes rendus et récits seront accompagnés de commentaires, d'opinions ou d'arguments, en fonction d'un objectif (ex : revendiquer, se réconcilier,...).
Nombre de mots attendu : minimum 120 mots/maximum 150 mots.

- **Tâche 3** : rédaction d'un texte (pour un journal, un site Internet, un collègue, un supérieur hiérarchique, ...) qui compare deux points de vue portant sur un fait de société, exprimés dans deux documents courts et simples de 90 mots environ chacun. Le candidat prend position sur le thème traité dans les deux documents.

Nombre de mots attendu : minimum 120 mots/maximum 180 mots. Soit entre 40 et 60 mots pour la 1^e partie de la tâche et entre 80 et 120 mots pour la 2^e partie de la tâche.

Le candidat est évalué sur sa capacité à :

- communiquer un message de façon claire ;
- donner les informations demandées ;
- décrire, raconter, expliquer ;
- justifier un choix, une position, une décision, ... ;
- enchaîner des idées et faire preuve de cohérence dans son discours ;
- comparer deux points de vue ;
- exprimer son avis et l'argumenter ;
- utiliser un vocabulaire et des structures adaptés à la tâche demandée ;
- être capable de faire une synthèse et de reformuler.